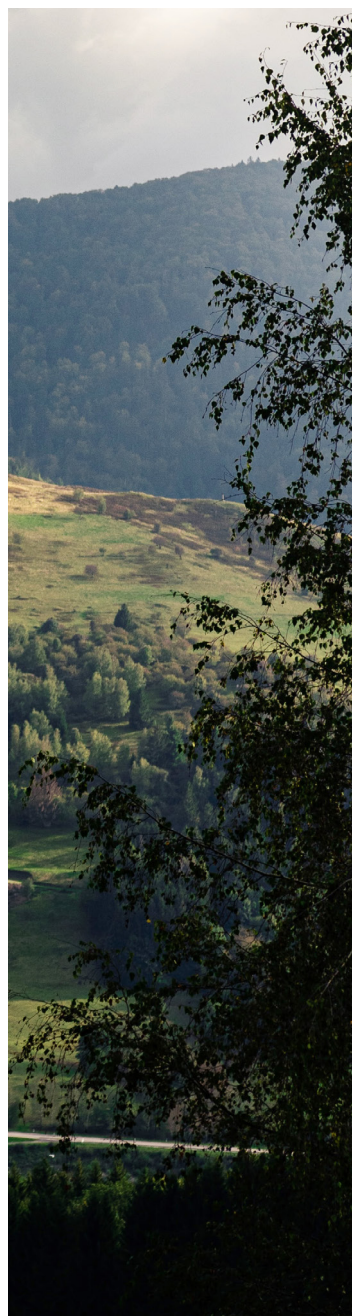




ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Portraits de territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2023

Caractéristiques, enjeux &
solutions pour l'air et le climat

Édito



Nos territoires sont définis par des limites géographiques, administratives ou économiques qui structurent notre quotidien. L'air que nous respirons, et plus globalement la composition de l'atmosphère n'a pas de frontières. Sa qualité varie en fonction des émissions liées principalement aux activités humaines, de la météo et du relief tout particulièrement en

Auvergne-Rhône-Alpes.

La qualité de l'air que nous respirons a aussi un effet sur notre quotidien, de manière plus ou moins visible : effet sur le nombre de personnes atteintes de maladies respiratoires, cardiovasculaires, cancers, amplification des symptômes des personnes allergiques, avec les conséquences sociales et économiques induites par ces maladies pour la société.

Une mauvaise qualité de l'air altère également la biodiversité, la santé de nos forêts, les rendements agricoles et plus généralement les services rendus par nos écosystèmes.

Les pics de pollution entraînent des mesures de restriction de la circulation routière mais aussi l'arrêt de certaines activités industrielles ou agricoles et également une surfréquentation des services d'urgence des hôpitaux.

Enfin, nos rejets dans l'atmosphère amplifient le réchauffement climatique dont les conséquences ne sont plus à démontrer.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a pour mission d'accompagner les acteurs du territoire pour qu'ils mènent des actions ambitieuses en faveur de l'air et du climat. L'implication des collectivités territoriales est incontestablement

primordiale pour préserver la qualité de l'air. Nous souhaitons ainsi mettre en lumière et favoriser les échanges des bonnes pratiques dans ce domaine.

Afin de donner des clés aux acteurs locaux, nous avons souhaité caractériser les territoires de la région en fonction de leur sensibilité à la qualité de l'air. Ce travail, mené en 2022, permet de mieux appréhender, pour chaque EPCI, l'importance de l'enjeu qualité de l'air au regard de l'exposition des populations, mais également de mettre en exergue certaines actions mises en œuvre par les acteurs des territoires. Nous avons ainsi établi, sur la base de la typologie des territoires issue de notre méthodologie, nos « portraits de territoires » : véritables cartes d'identité de l'air pour les territoires de notre région Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2024, nos travaux viennent enrichir nos « portraits de territoires ». Outre la présentation de l'évolution de la qualité de l'air dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, entre 2022 et 2023, nous avons souhaité mieux mettre en valeur le travail des EPCI qui s'emploient à améliorer, grâce à leurs actions, la qualité de l'air sur leurs espaces.

Nous avons ainsi, après l'analyse des mesures appropriées, recensé les démarches engagées par les collectivités les plus avancées pour chaque typologie de territoire afin d'inciter les autres collectivités avec les mêmes caractéristiques à rejoindre la dynamique. Car, une agglomération de plusieurs millions d'habitants ne partage ni les mêmes enjeux, ni les mêmes leviers que les villes des vallées de montagne ou que les territoires péri-urbains ou agricoles.

Il y a pourtant des actions déjà engagées par des collectivités de chaque typologie que nous avons identifiées pour donner envie à leurs pairs d'agir localement.

Nous vous invitons à les découvrir.

Éric Fournier

Président d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Sommaire

Méthodologie	3
Analyse de la qualité de l'air de la région	4
Podium des EPCI par territoire	7
Les grandes agglomérations	7
Les villes ou agglomération moyennes	12
Les territoires sensibles	17
Les territoires préservés	22
Les Solutions Atmo	27
Annexes	28
Construction de l'indicateur	29
La liste des EPCI	30

Méthodologie

La qualité de l'air dépend de la quantité de polluants émis dans l'atmosphère par différentes sources, humaines (trafic routier, industries, chauffage, activités agricoles) ou naturelles. Elle est influencée par les conditions météorologiques et topographiques.

En 2023, 4 typologies de territoires ont été définies en croisant la répartition géographique de la population avec les concentrations des polluants principaux réglementés dans l'air : PM10, PM2.5, NO₂ et O₃.

Méthodologie retenue – 4 étapes

1 IDENTIFICATION

Identifier les territoires selon le nombre d'habitants.

2 ANALYSE

Analyser la corrélation entre une forte population et un niveau élevé de pollution (4 polluants réglementés).

3 COMPARAISON

Comparer par commune, l'exposition des habitants au niveau moyen de pollution.

4 TRANSPOSITION

Transposer sur une carte d'Auvergne-Rhône-Alpes la typologie des territoires.

En 2024, le travail a été réactualisé afin d'identifier les 4 typologies de territoires réparties dans la région ayant leurs propres enjeux et leur propre rapport à la pollution.

Territoires – 4 typologies



Les grandes agglomérations les plus exposées à la pollution de l'air



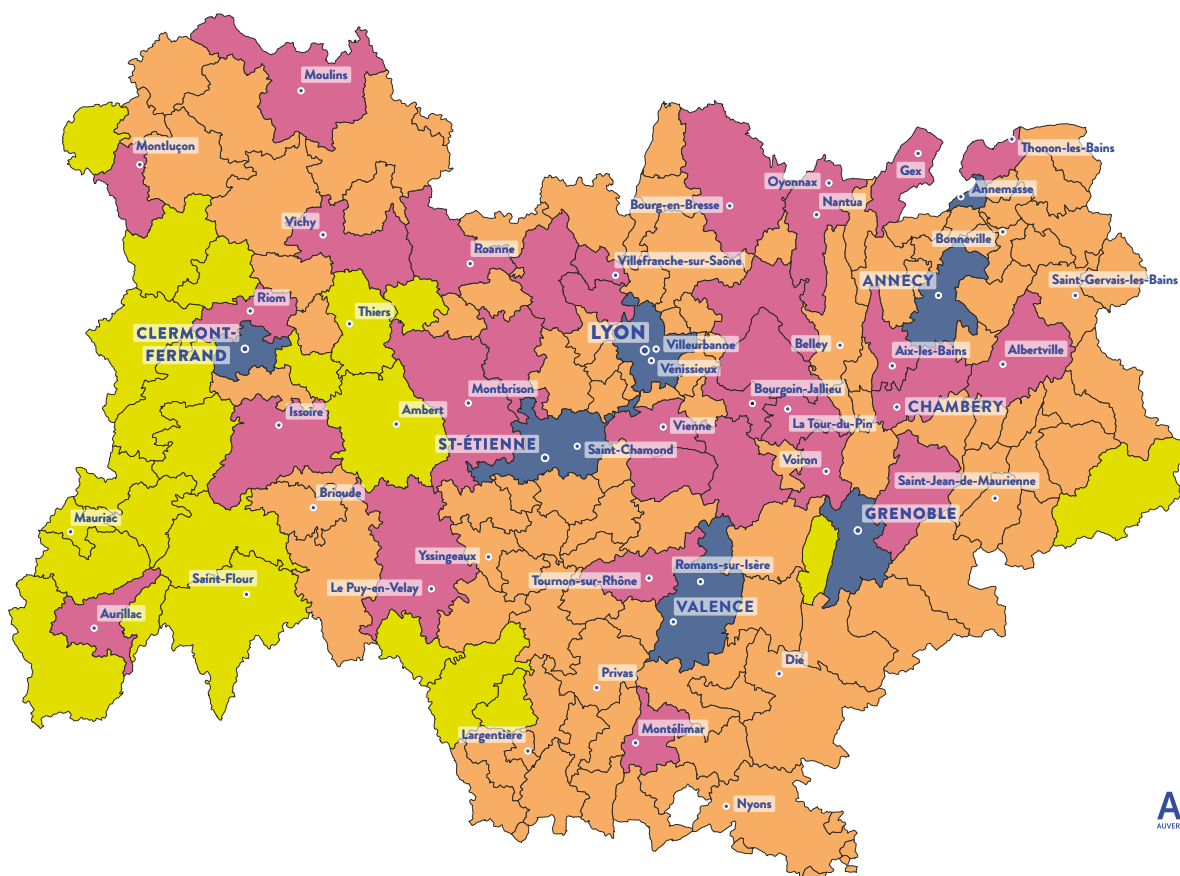
Les villes ou agglomérations moyennes densément peuplées avec des enjeux prioritaires de qualité de l'air



Les territoires sensibles moins peuplés avec un enjeu de la qualité de l'air avéré



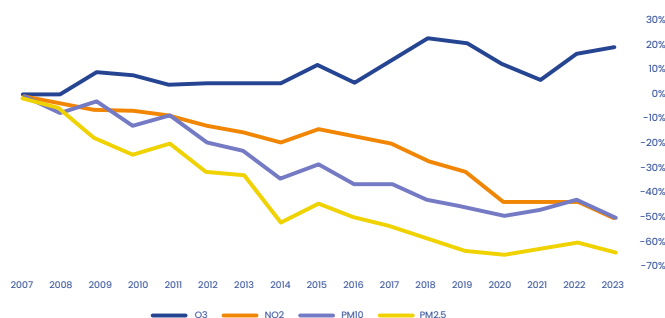
Les territoires préservés moins peuplés avec majoritairement les communes les moins exposées



Analyse de la qualité de l'air de la Région

La tendance à l'amélioration globale de la qualité de l'air enregistrée ces 15 dernières années se poursuit grâce à la diminution régulière des émissions chaque année. Pour autant, les niveaux de particules stagnent depuis 2019 et les concentrations d'ozone sont en progression.

Évolution relative des concentrations annuelles moyennes Auvergne-Rhône-Alpes



Le nombre de jours d'activation d'une vigilance d'épisodes de pollution tend à se stabiliser. 32 jours en 2022 contre 47 jours en 2019.

Les épisodes pollués restent majoritairement dus aux particules fines notamment en lien avec des épisodes sahariens en augmentation. Avec l'ozone ce sont les 2 polluants qui contribuent aux déclenchements des vigilances pollution.

Les polluants de l'air, néfastes pour la santé, et les gaz à effet de serre (GES), responsables des changements climatiques, sont souvent générés par les mêmes activités humaines :

Secteur Résidentiel

Une contribution majoritaire dans les émissions de particules avec 70 % des émissions de PM2.5 et 54 % des émissions de PM10, mais aussi 62 % des émissions de COVNM (solvants, combustibles/combustion). 12 % des émissions de GES.

Transport Routier

46 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et secteur le plus contributeur des émissions de GES avec 33 %.

Industrie

71 % des émissions de dioxyde de soufre (SO₂), 30 % des émissions de COVNM et 21 % des émissions de GES.

Agriculture

94 % des émissions d'ammoniac (NH₃) et 18 % des émissions de GES.

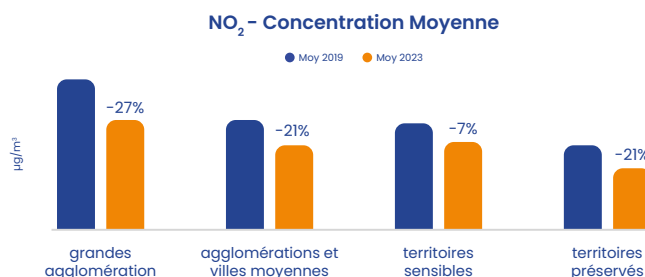
Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes en % - Auvergne-Rhône-Alpes (2022)



Les principaux enseignements régionaux 1/2

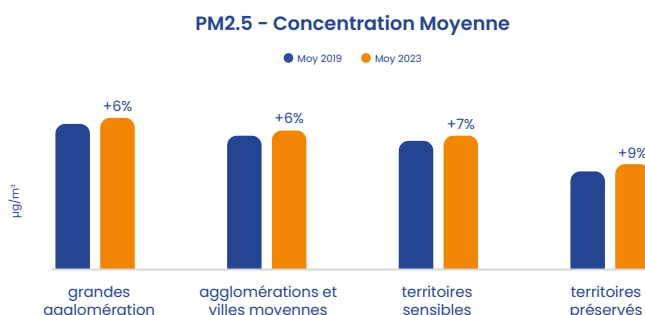
NO₂ | Concentration moyenne

Les grandes agglomérations se distinguent par des concentrations de NO₂ près de 2 fois supérieures à celles observées sur les territoires préservés en lien avec l'importance du trafic routier. Sur les territoires sensibles les concentrations de NO₂ sont comparables aux villes moyennes mais les actions sont difficiles à mettre en œuvre à l'échelle du territoire. Ainsi la baisse atteint -21% sur les EPCI des villes moyennes, contre une baisse moyenne de -7% sur les zones sensibles.



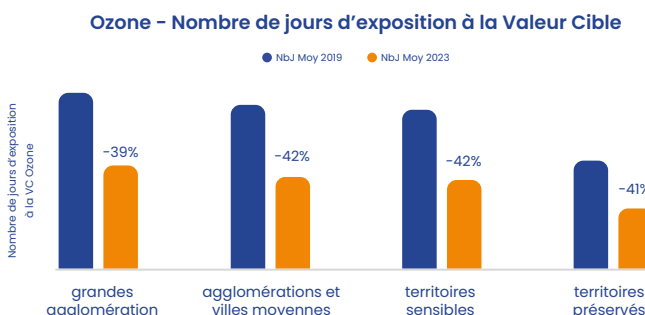
PM2,5 | Concentration moyenne

En ce qui concerne les PM2,5, la différence entre zone d'agglomérations et territoires plus ruraux est moins marquée. L'écart de concentration moyenne entre grandes agglomérations et territoires préservés est de l'ordre de 30%, environ 2 µg/m³, car même si la dispersion est meilleure en zone rurale avec moins d'urbanisation, l'usage du bois pour le chauffage reste très important. Les concentrations de PM2,5 sont en légère augmentation sur tous les territoires quelle que soit leur typologie.



Ozone | Nombre de jour d'exposition à la Valeur Cible

Pour l'ozone, alors que les concentrations en moyenne annuelle continuent d'augmenter, le nombre de jours d'exposition à la valeur cible pour la santé humaine (moyenne sur 3 ans) a diminué de l'ordre de 40% sur l'ensemble des territoires entre 2019 et 2023. En moyenne l'exposition à la valeur cible pour l'ozone est relativement équivalente dans les zones urbanisées quelle que soit la densité d'habitat. Les zones préservées, éloignées des zones plus urbanisées, sont moins exposées par rapport à cette valeur cible*.



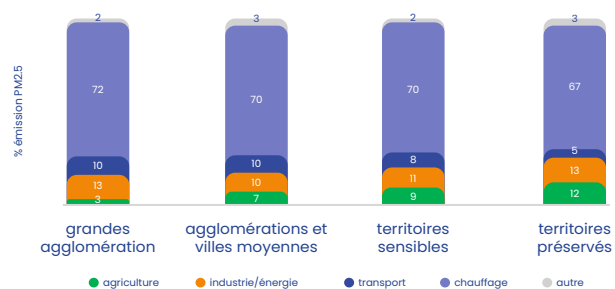
Tout au long du document vous verrez apparaître ce petit logo qui vous permettra de suivre les actions sur la plateforme Air Attitude. **N'hésitez pas à vous y référer!**

* Valeur Cible Ozone : maximum journalier de la moyenne sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours par an (en moyenne sur 3 ans).

Les principaux enseignements régionaux 2/2

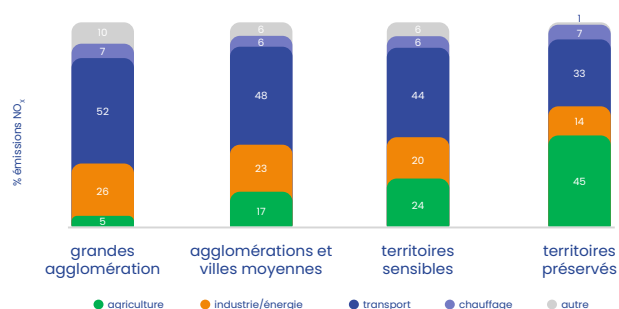
Répartition des émissions de PM2.5 en %

Les émissions de particules fines (PM2.5) sont très majoritairement issues du chauffage sur toutes les zones (de $\frac{2}{3}$ à pratiquement $\frac{3}{4}$ des émissions). Sur les territoires sensibles et territoires préservés, avec plus de zones rurales, la part liée aux activités agricoles augmente et la part du trafic diminue.



Répartition des émissions de NOx en %

Les oxydes d'azote sont majoritairement issus du trafic routier sur les zones urbanisées. Sur les territoires préservés, la part du trafic diminue et c'est l'agriculture qui devient prépondérante.



Dans ce contexte, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a construit un indicateur* grâce auquel il est possible d'établir, pour chaque typologie de territoire, un classement des EPCI où la qualité de l'air s'est le plus améliorée. Ces améliorations peuvent ensuite être analysées au regard des actions qui ont été menées localement en faveur de la qualité de l'air et du climat.

* Retrouvez les détails de l'indicateur en annexe.

Retrouvez toute l'analyse par territoire dans les pages qui suivent.

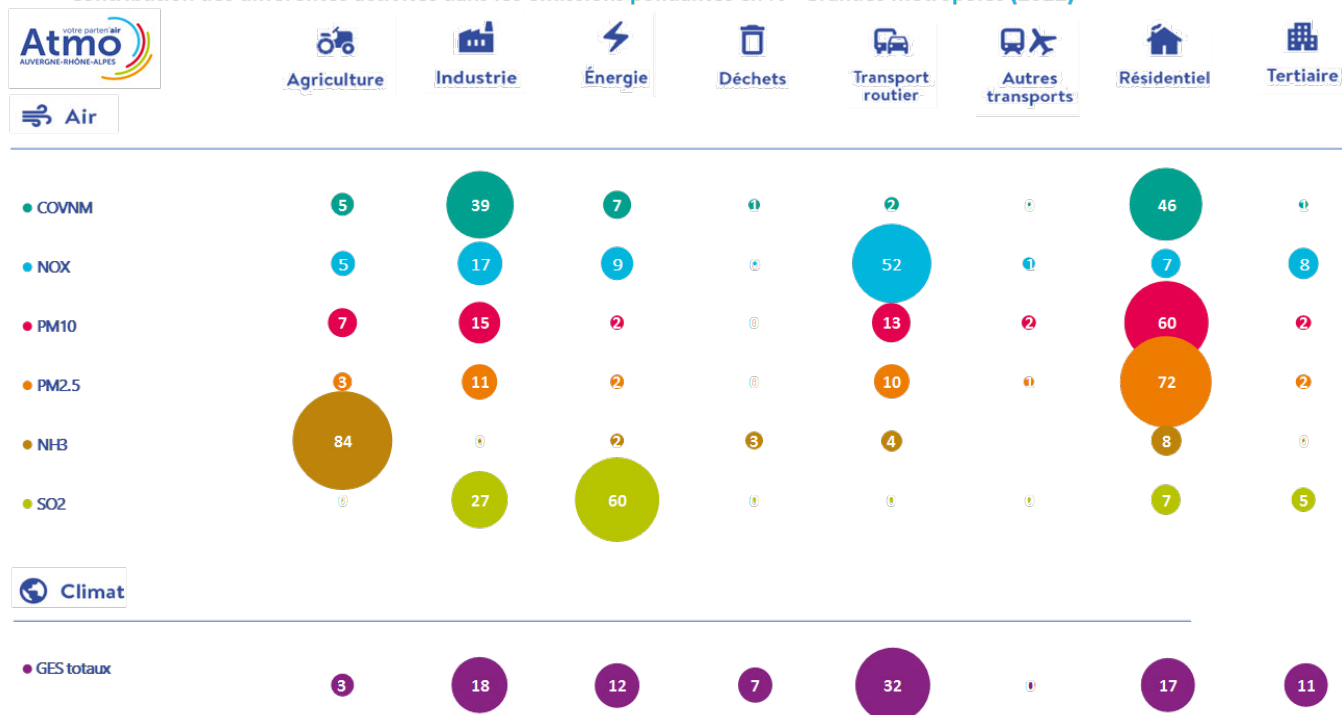


PODIUM DES EPCI PAR TERRITOIRE



Les grandes agglomérations

Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes en % - Grandes métropoles (2022)



Source : Inventaire régional Atmo Auvergne-Rhône-Alpes v2024

TOP 3

1 La Métropole de Lyon

2 Grenoble Alpes Métropole

3 CA Annemasse-Les Voirons Agglomération

Problématique de pollution :
Ces territoires sont les plus exposés à la pollution de l'air.

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

Par rapport à l'indicateur global construit pour évaluer l'amélioration de la qualité de l'air, **les 7 grandes agglomérations de cette typologie de territoire sont classées entre la 15^e et la 133^e place** et les 2 premières sont dans le « Top 30 » sur l'ensemble des 172 EPCI. Entre 2019 et 2023, sur l'ensemble des grandes agglomérations :

- **Pour le NO₂ :** en 2023, cette typologie de territoire reste toujours celle avec les niveaux moyens les plus élevés par rapport aux autres territoires : 11 µg/m³ en moyenne sur les 7 EPCI (variant entre 8 et 15 µg/m³). Mais c'est celle qui enregistre la plus forte baisse de concentrations : -27% en moyenne en variant de -33% à -21% en valeur relative et de -5,1 µg.m³ à -2,6 µg.m³ en concentrations.

- **Pour les PM2.5 :** les niveaux moyens sur les grandes agglomérations sont équivalents à ceux des villes moyennes. Ils sont relativement stables depuis 5 ans, autour de 8 µg/m³ en 2023 (variant entre 7 et 9 µg/m³) et l'évolution montre même une légère hausse : +0.3 µg/m³ (variant de -1,2 µg.m³ à +1,4 µg.m³) et +6% en valeur relative (variant de -11% à +24%).
- **Pour l'ozone :** le nombre de jours d'exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine a été réduit de 39% en moyenne (de -12% à -55% en valeur relative et de -3 à -18 jours).

Contribution des différentes activités dans les émissions de polluants et de GES

Les grandes métropoles, avec une forte densité urbaine et de trafic, sont dominées par les émissions de NOx dues aux transports routiers (52%), suivies de l'industrie (17%). Pour les PM2.5, le chauffage résidentiel au bois est la principale source (72%), amplifiée en hiver. Les émissions de GES proviennent majoritairement des transports routiers (32%), mais l'industrie et le résidentiel jouent aussi un rôle significatif. Ces territoires combinent une forte urbanisation, un fort trafic et une forte activité industrielle, avec des besoins énergétiques importants (industries, réseaux de chaleur...).



La Métropole de Lyon 1/3

La Métropole de Lyon est un territoire au carrefour des échanges économiques européens. Forte de ces 1 424 000 habitants, c'est une agglomération densément peuplée avec une activité économique importante et un trafic routier local et de transit qui l'est tout autant. Cette concentration d'activités conduit à la présence quelquefois trop importante de polluants plaçant ce territoire en contentieux avec la réglementation. Il est par ailleurs l'un des plus impactés par l'augmentation des températures liée aux bouleversements climatiques.

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

La Métropole de Lyon arrive 1^{re} dans le classement des grandes agglomérations et 15^e au classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

Entre 2019 et 2023, sur l'ensemble des communes de la Métropole lyonnaise, les concentrations en moyenne annuelle ont baissé en moyenne de 4,9 µg.m³ (-23 %) pour le NO₂ et de 1,2 µg/m³ (-11 %) pour les PM_{2.5} alors que des hausses ont été observées dans d'autres grandes agglomérations. Pour l'ozone, le nombre de jours d'exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine a diminué de 9 jours (-36 %).

Indicateur Climat

Pour les émissions de GES, on observe une réduction de 310 kt.eqCO₂ (-5 %) entre 2017 et 2021, ce qui place la Métropole de Lyon en tête dans la typologie des grandes agglomérations et au 3^e rang sur l'ensemble des 172 EPCI.

On constate une forte amélioration de la qualité de l'air en lien avec les actions qui ont été mises en place. **Un programme d'aides au remplacement des appareils de chauffage non performants** a été construit par les pouvoirs publics ; il a permis le remplacement de plus de 3 000 appareils sur un parc estimé de 36 000 appareils de chauffage au bois trop polluants et a participé à la réduction de moitié des émissions de particules fines (PM_{2.5}) par rapport à 2005. Ce mode de chauffage est responsable de la moitié des émissions de particules fines dont plus des deux tiers en période hivernale. La prime air bois est une aide financière destinée au remplacement des cheminées anciennes générations et des foyers fermés anciens (insert, poêle, cuisinière...) par des appareils labellisés « flamme verte » plus performants et surtout moins polluants. Le trafic routier est également un contributeur important de la pollution puisqu'il émet 48 % des rejets de NO_x du territoire. La politique de baisse du trafic par le développement des transports et des modes actifs ainsi qu'un **renouvellement du parc de voitures** par la **mise en place d'une ZFE ambitieuse** participe également à cette forte amélioration de la qualité de l'air. Les émissions de NO_x ont diminué d'environ deux tiers depuis 2005.

D'autres actions sont menées dans le cadre du PPA3 animé conjointement par la préfecture et la Métropole. Parmi elles, les actions de **réglementations sur les émissions de chaufferies, des carrières, ainsi que sur les appareils de chauffage individuels (interdiction des foyers ouverts au 1^{er} avril 2023)**.

La Métropole de Lyon agit en parallèle dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Elle travaille actuellement sur un plan de révision pour un cap plus ambitieux sur 2026 à 2031.



Retrouvez toutes les autres actions mises en place par cette EPCI sur la plateforme Air Attitude.

Focus sur :

Mise en place d'une prime air-bois



Gain climat : émissions évitées

- -2,7 kt CH₄
- -10,8 t N₂O



Gain Air : émissions évitées

- -93,1 t PM₁₀
- -91,2 t PM_{2.5}
- -483 kg SO₂
- -755,7 t CO
- -234,4 t COVNM
- -7 t NH₃

Gains évalués par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Mars 2024 : les gains d'émissions concernent 3265 appareils remplacés depuis le début de l'action.



Vue de Lyon.

Grenoble Alpes Métropole 2/3

Grenoble Alpes Métropole regroupe 49 communes situées en Isère (38), et représente un territoire de 450 000 habitants. Étant donné sa situation géographique encaissée et donc faiblement dispersive pour les polluants atmosphériques, la métropole de Grenoble doit réduire au maximum ses émissions de polluants, tout en maintenant une activité socio-économique pour ses habitants.

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

Grenoble Alpes Métropole arrive 2^e dans le classement des grandes agglomérations et 29^e au classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

Entre 2019 et 2023, sur l'ensemble des communes de la Métropole grenobloise, l'amélioration est visible principalement pour le NO₂, avec une baisse des concentrations en moyenne annuelle de 4,3 µg/m³ (-29%), et pour l'ozone, avec une exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine réduite de 18 jours (-55%). En revanche, malgré les efforts, pour les PM_{2.5}, il y a une légère augmentation de la concentration en moyenne annuelle sur la globalité des communes de l'agglomération (+0,7 µg/m³; +12%), comme c'est le cas pour 72% des EPCI.

Indicateur Climat

Pour les émissions de GES, on observe une réduction moyenne de 175 kt.eqCO₂ (-11%) entre 2017 et 2021, ce qui place la métropole de Grenoble en 2^e position dans la typologie des grandes agglomérations et au 4^e rang sur l'ensemble des 172 EPCI.

La métropole de Grenoble s'est dotée d'un plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) très ambitieux depuis de nombreuses années et a été une des premières collectivités à intégrer pleinement le sujet de l'air dans ses actions.

Celles-ci visent à réduire les émissions des polluants principaux : dioxyde d'azote NO₂, particules fines PM, Composés Organiques Volatils COV, dioxyde de soufre SO₂... ainsi qu'à protéger les populations exposées à un air dégradé via des recommandations dans leur plan local d'urbanisme intercommunal.

La situation locale s'est d'ailleurs fortement améliorée ces 15 dernières années, avec des réductions d'environ 50% des concentrations des principaux polluants réglementés dans l'air ambiant. Les efforts restent néanmoins à poursuivre pour se rapprocher des seuils recommandés par l'OMS et enrayer la stagnation des concentrations de particules fines constatées ces dernières années.

Dans son PCAEM, la métropole de Grenoble met un très fort accent sur la **prime Air Bois** et la **Zone à Faibles Emissions-mobilité (ZFE-m)**. Ces deux actions importantes permettent de réduire les émissions de dioxyde d'azote et de particules fines.

La Prime Air Bois permet d'accélérer le remplacement des anciens équipements de chauffage au bois, par des équipements récents et plus performants et de promouvoir les bonnes pratiques, pour limiter les émissions de polluants liés à ce mode de chauffage (-103 tonnes de PM_{2.5} depuis sa mise en place en 2015).

La ZFE est mise en place à la fois sur les véhicules utilitaires légers et les poids lourds et également pour les voitures et les deux-roues à moteur. Cette démarche a pour but de réduire les émissions de polluants dans les zones les plus habitées de la Métropole, par la réduction de l'utilisation de véhicules motorisés.

Afin d'accompagner au mieux les entreprises et les particuliers, la Métropole, le SMMAG et l'ADEME proposent un **dispositif permettant notamment un accompagnement aux changements de mobilité** (vélo, transports en commun, livraison à vélo cargos...) mais également des **aides financières** à l'acquisition d'un véhicule à faible émission.



Retrouvez toutes les autres actions mises en place par cette EPCI sur la plateforme Air Attitude.

Focus sur :

Zone à faibles Émissions pour les livraisons de marchandises dans le centre-ville de Grenoble



Gain Air : émissions évitées

- -171.1t NO_x
- -5.8t PM₁₀
- -6t PM_{2.5}

Gains évalués par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Novembre 2020



Vue de Grenoble.



CA Annemasse-Les Voirons Agglomération 3/3

Annemasse-Les Voirons Agglomération fait partie du bassin de vie du Grand Genève. Avec ses 90 045 habitants, elle s'étend sur un territoire de 73,69 km², entouré du massif des Voirons et de celui du Salève. Annemasse Agglomération est un territoire frontalier avec la Suisse qui a une forte dynamique démographique et économique. Les déplacements pendulaires entre l'agglomération et Genève sont un véritable défi pour la mobilité.

A ce titre, le transport routier est responsable d'environ 60% des émissions d'oxydes d'azote et de 8% des émissions de PM2.5. C'est le chauffage résidentiel individuel qui reste très majoritairement la première source d'émissions de PM2.5 avec 75% des émissions annuelles.

On constate toutefois une baisse importante des émissions : -33% de particules PM2.5 et de NOx en 10 ans ! Et cela se traduit tout particulièrement dans le classement des grandes agglomérations par une deuxième place sur l'amélioration des concentrations en PM2.5. Les autres indicateurs d'amélioration de la qualité de l'air permettent à Annemasse-Les Voirons Agglomération d'être sur la 3^e marche du podium.

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

Annemasse-Les Voirons Agglomération est sur le podium dans le classement des grandes agglomérations et 37^e au classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

Entre 2019 et 2023, sur l'ensemble des communes de l'agglomération, les concentrations en moyenne annuelle ont baissé en moyenne de 3,8 µg.m³ (-21%) pour le NO₂ et de 0,8 µg.m³ (-8%) pour les PM2.5. Pour l'ozone, l'exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine a réduit en moyenne de 9 jours (-31%).

Indicateur Climat

Pour les émissions de GES, on observe une réduction moyenne de 40 kt.eqCO₂ (-13%) entre 2017 et 2021, ce qui place Annemasse-Les Voirons Agglomération en 5^e position dans la typologie des grandes agglomérations et au 12^e rang sur l'ensemble des 172 EPCI.

De nombreuses actions volontaires sont mises en place et touchent tous les secteurs d'activité. L'agglomération se fixe des objectifs pour 2029 qui se répartissent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air. Par exemple, un travail important est mené sur les mobilités à travers **le Pôle d'Echanges Multimodal, le Bus à Haut Niveau de Service, le Tram, les Parkings-Relais, la Voie Verte**. Un **fond Air Bois** a également permis de travailler à la réduction des particules. Depuis 2005, les rejets de NOx, essentiellement liés aux transports, ont diminué de 50% et ceux des PM2.5, majoritairement liés aux chauffages aux bois non performants, de près de 40%.

Parmi les actions plus originales sur la réduction des particules on peut noter l'action chantier "air climat" qui a été un projet précurseur proposé dès 2016 : afin de réduire les impacts des chantiers sur la qualité de l'air avec **la mise en place d'une Charte Chantier Air Climat**. Cette charte impose des règles sur les chantiers afin de limiter les émissions de gaz à effets de serre, de poussières et de polluants atmosphériques issus d'abord de chantiers engagés par la collectivité puis pour l'ensemble des chantiers du territoire.



Retrouvez toutes les autres actions mises en place par cette EPCI sur la plateforme Air Attitude.

Focus sur :

Les chantiers « air climat »

De nombreux chantiers exemplaires, fixes ou mobiles (travaux de construction, d'infrastructures ou de démolition) ont été lancés.

[Retrouvez-les sur la plateforme !](#)



Vue d'Annemasse.

PODIUM DES EPCI PAR TERRITOIRE



Les villes ou agglomérations moyennes

Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes en % - Villes moyennes (2022)



Source : Inventaire régional Atmo Auvergne-Rhône-Alpes v2024

TOP 3

1 CC Montélimar Agglomération

2 Les Balcons du Dauphiné

3 CA Arlysère



Problématique de pollution :

Ces territoires sont densément peuplés avec des enjeux prioritaires sur la qualité de l'air.

- **Pour les PM2.5** : les niveaux moyens sur les villes moyennes sont relativement stables depuis 5 ans, autour de 8 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2023 (variant entre 6 et 9 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) et l'évolution montre même une légère hausse : +0.3 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (variant de -1,5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à +1,6 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) et +6% en valeur relative (variant de -16% à +30%).
- **Pour l'ozone** : c'est sur les villes moyennes (avec les territoires sensibles) que le nombre de jours d'exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine montre le plus fort recul (-42% en moyenne), avec la particularité d'être non homogène sur l'ensemble des 31 EPCI (de -67% à +35% avec des variations allant de -20 jours à +3 jours d'exposition).



Contribution des différentes activités dans les émissions de polluants et de GES

Les villes moyennes présentent un mix entre activités urbaines, rurales et industrielles. Les émissions de NOx proviennent surtout des transports routiers (48%), mais l'industrie (19%) et l'agriculture (17%) y contribuent également. Pour les PM2.5, le chauffage résidentiel domine (70%), suivi des transports (10%). Les émissions de GES sont principalement dues aux transports routiers (37%) et à l'industrie (23%), avec un impact agricole notable. Ce mix d'émissions reflète l'interconnexion des espaces ruraux et urbains.

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

Par rapport à l'indicateur global construit pour évaluer l'amélioration de la qualité de l'air, **les 31 EPCI de cette typologie de territoire sont classés entre la 16^e et la 167^e place**. Les 3 premières sont 16^e, 20^e et 21^e sur l'ensemble des 172 EPCI. Entre 2019 et 2023, sur l'ensemble des villes ou agglomérations moyennes :

- **Pour le NO₂** : En 2023, la concentration moyenne sur cette typologie de territoire est de 8 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (variant entre 5 et 12 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, en fonction des 31 EPCI). Comme sur les autres territoires, l'évolution est à l'amélioration avec une baisse moyenne de -21% en valeur relative (-2.5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en concentrations), mais de manière disparate selon les territoires (variant de -43% à +25% et de -4.7 à +0.8 $\mu\text{g}/\text{m}^3$).



CC Montélimar Agglomération 1/3

La Communauté de communes de Montélimar Agglomération est peuplée de 65 000 habitants et s'étend sur 27 communes. Elle est située au sud du département de la Drôme le long de la Vallée du Rhône. Au-delà des enjeux de pollution de l'air liés aux activités économiques au niveau de Montélimar, ce territoire est exposé aux émissions d'oxydes d'azote, liées aux transports (77% des émissions) et notamment aux importants axes de trafic routier de transit. Le secteur de l'agriculture est le 2^e contributeur avec près de 13% des rejets de NOx. Cette collectivité est également exposée aux émissions de particules fines issues du chauffage au bois non performant (58%), du transport (23%) et du secteur agricole (12%).

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

L'agglomération de Montélimar arrive 1^{ère} dans le classement des villes moyennes et 16^e au classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

L'amélioration globale pour cette collectivité est due à la baisse des concentrations en moyenne annuelle de PM_{2,5} (-1,5 µg.m³; -16%) et la forte réduction de l'exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine pour l'ozone (-18 jours; -49%).

En revanche, il y a une légère augmentation des concentrations en moyenne annuelle du NO₂ entre 2019 et 2023 (+0,3 µg/m³; +22% en moyenne sur l'ensemble des communes de l'agglomération).

Indicateur Climat

Pour les émissions de GES, on observe une réduction de 30 kt.eqCO₂ (-7%) entre 2017 et 2021, ce qui place Montélimar Agglomération à la 17^e place des villes moyennes et au 47^e rang sur l'ensemble des 172 EPCI.

L'agglomération de Montélimar possède un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui intègre des actions en faveur de la qualité de l'air extérieur et intérieure, ainsi que **la gestion des pollens**, notamment l'ambrosie. Cette agglomération mène également des réflexions sur un **urbanisme favorable à la santé**. Depuis 2005, les rejets d'oxydes d'azote ont diminué de l'ordre de 50% et ceux de particules fines de 40%.

Différentes actions sont mises en place, comme **la lutte contre le brûlage des déchets verts**, qui concerne à la fois les particuliers et le secteur agricole, ainsi que la réduction des autres émissions de particules et d'ammoniac liées par exemple à l'utilisation des engrais.

Une **sensibilisation du public** est apportée aux risques et **mesures à prendre pour améliorer la qualité de l'air intérieur** dans les lieux recevant du public.



Vue de Montélimar.



Les Balcons du Dauphiné 2/3

Entre Lyon, Chambéry et Grenoble, le tout à deux pas des Alpes et bien desservi, les Balcons du Dauphiné regroupe près de 80 000 habitants sur 47 communes avec un territoire riche de possibilités d'activités de pleine nature.

Les émissions de NOx sont principalement liées à l'activité industrielle (près de 75%) l'agriculture et le transport se partageant l'essentiel des rejets restants. Les particules fines sont quant à elles majoritairement émises par le chauffage au bois non performant (75%) et dans une moindre mesure par l'industrie (13%).

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

Les Balcons du Dauphiné arrivent en 2^e position dans le classement des villes moyennes et 20^e au classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

Entre 2019 et 2023, sur l'ensemble des communes de l'EPCI, les concentrations en moyenne annuelle ont baissé en moyenne de 3 µg.m³ (-29%) pour le NO₂ et de 0,7 µg.m³ (-7%) pour les PM2.5. Pour l'ozone, l'exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine a réduit en moyenne de 12 jours (-39%).

Indicateur Climat

Pour les émissions de GES, on observe une réduction moyenne de 107 kt.eqCO₂ (-23%) entre 2017 et 2021, ce qui place l'EPCI à la 1^{re} place des villes moyennes et à la 5^e place sur l'ensemble des 172 EPCI.

En lien avec les différentes actions qui ont été entreprises à divers niveaux, les rejets d'oxydes d'azotes et de particules fines sur ce territoire ont diminué de l'ordre de 40% depuis 2005.

La communauté de communes agit à travers son PCAET, travaillant sur **la mobilité pour développer et mutualiser des tiers lieux et des espaces de coworking** afin de limiter les déplacements des salariés et de maintenir les capacités d'accueil d'activités artisanales dans le tissu urbain. Les objectifs retenus en matière de mobilité contribueront à réduire les émissions polluantes du secteur des transports.

La volonté de **renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments** et de **sensibiliser les occupants aux changements de comportement** à mettre en place est également engagée. Cette réhabilitation énergétique du bâti s'appuie sur le **développement d'une filière locale du chanvre** par exemple, et sur les biomatériaux plus largement.



Vue des Balcons du Dauphiné.

CA Arlysère 3/3

Le territoire d'Arlysère, comprend 39 communes et plus de 60 000 habitants. Du fait de sa topographie, il est plus sensible à la pollution de l'air (dynamique atmosphérique complexe, inversions de température, mauvaise dispersion des polluants, accumulation), avec par ailleurs une population plus concentrée en fond de vallée et des axes de trafic touristique très importants.

Le transport routier est le principal émetteur d'oxydes d'azote avec une contribution de 55% suivi par le secteur résidentiel avec 16%. Les particules fines (PM_{2,5}) proviennent largement du chauffage individuel au bois avec une contribution annuelle de 65%. Toutefois les émissions ont significativement diminué ces 10 dernières années : -45% pour les particules PM_{2,5} et -38% pour les oxydes d'azote. Cette amélioration des émissions a permis de baisser de manière sensible les concentrations de l'ozone et c'est d'ailleurs sur cet indicateur que les concentrations ont le plus évolué sur Arlysère avec une 3^e place dans la catégorie des villes moyennes. Attention toutefois car l'ozone est également un polluant sensible à la météo.

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

CA Arlysère arrive 3^e dans le classement des villes moyennes et 21^e au classement général sur l'ensemble des 172 EPCI. Entre 2019 et 2023, sur l'ensemble des communes de l'agglomération, l'amélioration est visible principalement pour le NO₂, avec une baisse des concentrations en moyenne annuelle de 3,3 µg.m³ (-24%), et pour l'ozone, avec une exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine réduite de 20 jours (-63%). En revanche, pour les PM_{2,5}, il y a une légère augmentation de la concentration en moyenne annuelle sur la globalité des communes de l'agglomération (+ 0,6 µg/m³; +12%), comme c'est le cas pour 72% des EPCI.

Indicateur Climat

Pour les émissions de GES, on observe une réduction moyenne de 32 kt.eqCO₂ (-10%) entre 2017 et 2021, ce qui place l'EPCI au 11^e rang dans la typologie des villes moyennes et au 29^e rang au classement général des 172 EPCI.

La mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement sur 10 ans (court, moyen et long terme) a permis d'**optimiser la consommation énergétique des bâtiments** de l'agglomération et de travailler sur la **qualité de l'air intérieur de ces mêmes bâtiments** : réaliser un état des lieux et apporter des solutions.

Des chaufferies bois communales, beaucoup moins émettrices que du chauffage individuel avec le même combustible, sont présentes sur le territoire, avec à ce jour plus d'une **dizaine d'installations en service**. La collectivité a promu le développement de nouveaux réseaux, de nouvelles chaufferies dans les communes en organisant des visites d'installations existantes afin de favoriser le développement de ces nouveaux projets ce qui a permis de réduire les émissions de polluants atmosphériques. Le raccordement des bâtiments d'Arlysère a également été possible sur le réseau de chaleur d'Albertville.

Arlysère a aussi mené des actions de **sensibilisation de la population** afin de créer une émulation autour des sujets de la transition écologique et énergétique. Cette mobilisation a été possible grâce à l'implication des associations et acteurs du territoire. L'exemple le plus parlant est la **communication sur le nouvel indice communal de la qualité de l'air** via les sites internet de l'agglomération et des communes.



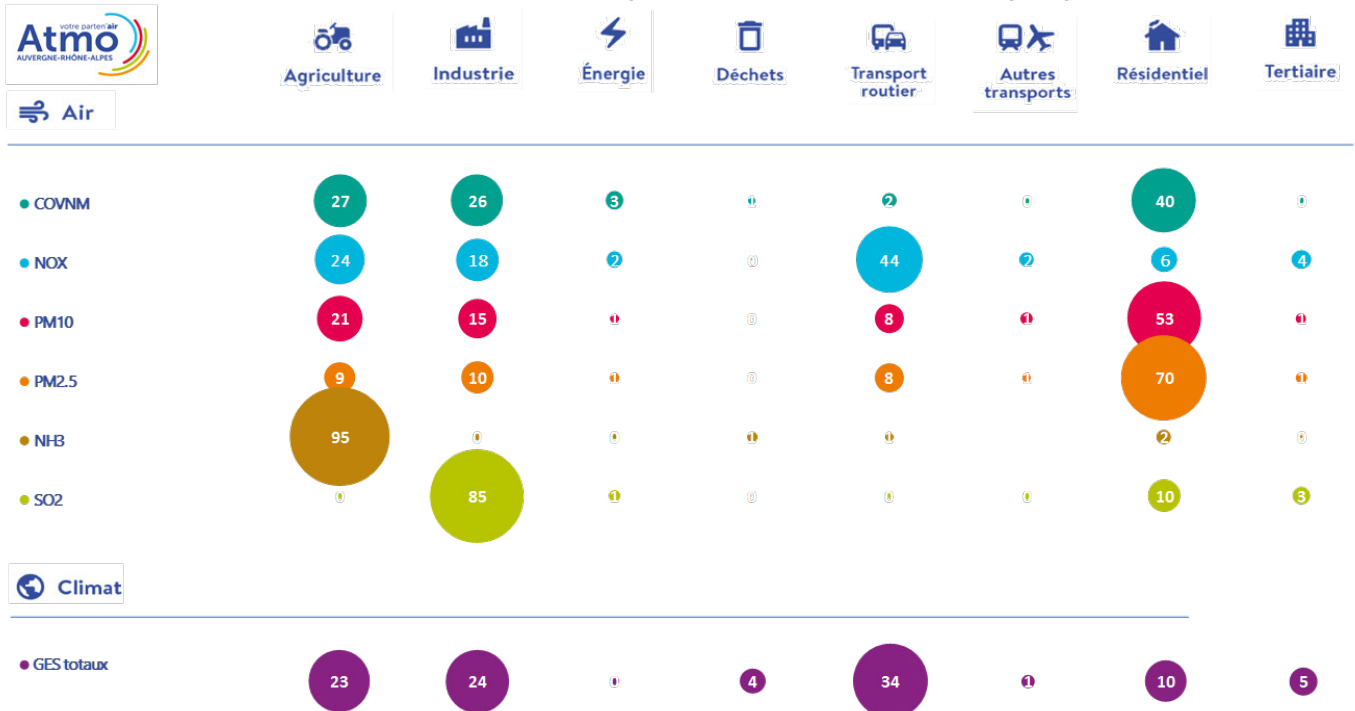
Vue du territoire d'Arlysère.

PODIUM DES EPCI PAR TERRITOIRE



Les territoires sensibles

Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes en % - Territoires sensibles (2022)



Source : Inventaire régional Atmo Auvergne-Rhône-Alpes v2024

TOP 3

1 PPA de la Vallée de l'Arve

2 CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné

3 CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

Problématique de pollution :
Ces territoires sont moins peuplés mais ses habitants sont plus exposés aux enjeux avérés de qualité de l'air.

- **Pour les PM2.5 :** comme sur tous les territoires, les niveaux moyens sur les territoires sensibles sont relativement stables depuis 5 ans, autour de $7 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2023 (variant entre 5 et $9 \mu\text{g}/\text{m}^3$) et l'évolution montre même une légère hausse : $+0.3 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (variant de $-3,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à $+2,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$) et +7% en valeur relative (de -32% à +54% selon les EPCI).
- **Pour l'ozone :** sur les territoires sensibles (comme pour les villes moyennes) le nombre de jours d'exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine enregistre le plus fort recul (-42% en moyenne), mais encore une fois de manière non homogène (de -70% à +22% avec des variations allant de -24 jours à +3 jours d'exposition sur l'ensemble des 111 EPCI).

Contribution des différentes activités dans les émissions de polluants et de GES

Avec 111 EPCI, ces territoires représentent les émissions les plus élevées en volume pour les NOx (env. 29 000 tonnes) et les PM2.5 (env. 9 000 tonnes). Les transports routiers (44%) et l'agriculture (24%) sont les principaux contributeurs de NOx, tandis que les PM2.5 proviennent majoritairement du chauffage résidentiel (70%), avec également une contribution de l'agriculture (9%). Les émissions de GES, également plus élevées en volume que sur les autres typologies de territoire, sont répartis entre transports (34%), industrie (24%) et agriculture (23%). Les territoires sensibles sont caractérisés par des flux routiers importants (avec certains axes autoroutiers et de longues distances de parcours) et des pratiques agricoles intensives.

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

Par rapport à l'indicateur global construit pour évaluer l'amélioration de la qualité de l'air, les 111 EPCI de cette typologie de territoire sont classées entre la 1^{re} et la dernière place sur l'ensemble des 172 EPCI. Mais les 14 premières du classement font partie des territoires sensibles.

Entre 2019 et 2023, sur l'ensemble des territoires sensibles :

- **Pour le NO₂ :** en 2023, la concentration moyenne sur les territoires sensibles est de $9 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (variant entre 5 et $16 \mu\text{g}/\text{m}^3$). L'amélioration constatée sur cette typologie de territoire est toutefois moins importante que sur les autres territoires, avec une baisse moyenne de -7% en valeur relative ($-1.8 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en concentrations), et avec de grands écarts entre les 111 EPCI de ce territoire (de -47% à +233% en valeur relative et de $-5.5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à $+7 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

PPA de la Vallée de l'Arve 1/3

Ce territoire situé en zone de vallée regroupe 5 EPCI comprenant 41 communes et bénéficie d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Comme beaucoup de vallées de montagne, celle de l'Arve est exposée à la pollution de l'air : sa topographie encaissée, les conditions météo ainsi que la concentration des activités humaines favorisent l'accumulation des polluants, notamment en hiver.

À ce jour, près de 60% des NOx sont émis par le trafic routier, le secteur industriel en émet 15%. Les particules fines (PM2,5) sont majoritairement émises par le chauffage individuel au bois avec près de 72% des émissions.

Après deux PPA successifs, en 10 ans, les émissions ont fortement diminué : -41% pour les NOx et -44% pour les PM2,5. Ainsi, les concentrations ont également fortement diminué passant de 57 µg/m³ en proximité routière à 30 µg/m³ pour le NOx. Le nombre de jours de pics de pollution pour les PM10 est passé de 70 en 2011 à 6 en 2023.

Pour limiter l'impact du chauffage au bois, l'État et les collectivités locales ont mis en place depuis 2013 un **dispositif d'aide à destination des habitants : le Fonds Air Bois**. Une prime pouvant aller jusqu'à 4000€ est versée pour remplacer les cheminées ouvertes et les vieux appareils de chauffage au bois fermés (poêle, insert, cuisinière...).

Fin 2024, ce sont pratiquement 6 000 appareils remplacés grâce à l'aide du Fonds Air Bois et autant de citoyens engagés pour la qualité de l'air.

Un arrêté préfectoral interdisant toute utilisation de chauffage à bois à foyer ouvert, y compris en appoint ou en agrément est en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

Les actions les plus efficaces entre 2018 et 2022 :

- **Pour les PM10 ou PM2.5** : le fond Air Bois (-27%), l'interdiction d'utilisation des foyers ouverts (-11%), le Fond Air Entreprise décolletage (-5%) et la rénovation énergétique (-4%).
- **Pour les NOx** : l'abaissement de la vitesse en période hivernale (-6%), la rénovation énergétique (-3%).



Retrouvez toutes les autres actions mises en place par cette EPCI sur la plateforme Air Attitude.

Focus sur :

Mise en place d'une prime air-bois



Gain climat : émissions évitées

- -5,2 kt CH₄
- -22,3 t N₂O



Gain Air : émissions évitées

- +3,1 t NOx
- -173,3 t PM10
- -169,7 t PM2.5
- -1 t SO₂
- -1,4 kt CO
- -403 t COVNM
- -13,6 t NH₃

L'exemple de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

La CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, qui fait partie des intercommunalités du PPA de la vallée de l'Arve arrive 1^{re} dans le classement des territoires sensibles et également 1^{re} au classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

Entre 2019 et 2023, sur l'ensemble des communes de l'EPCI, les concentrations en moyenne annuelle ont baissé en moyenne de -5,5 µg.m³ (-28%) pour le NO₂ et de -0,5 µg.m³ (-5%) pour les PM2.5. Pour l'ozone, l'exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine a été réduite de 14 jours (-68%).

Indicateur Climat

Pour les émissions de GES, on observe une réduction de 10 kt.eqCO₂ (-10%) entre 2017 et 2021, ce qui place l'EPCI au 33^e rang dans la typologie des territoires sensibles et au 62^e rang du classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.



Vue de l'ancienne fabrique d'horlogerie de Cluses.

CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné 2/3

En 2023, elle rassemble 6 communes, recense 28 000 habitants et se situe dans le département de l'Isère. Elle est bordée par le département du Rhône, la Métropole de Lyon et la CC Les Balcons du Dauphiné.

Les rejets d'oxyde d'azote sont essentiellement liés aux transports routiers (50%) auxquels il faut ajouter les émissions du trafic aérien (10%) liés à la proximité de l'aéroport de Saint Exupéry. L'agriculture, l'industrie et le chauffage se partagent les 40% restants. Les particules fines sont quant à elles très majoritairement issues du chauffage (78%).

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

La CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné arrive 2^e dans le classement des territoires sensibles et également 2^e au classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

Entre 2019 et 2023, sur l'ensemble des communes composant l'EPCI, les concentrations en moyenne annuelle ont baissé en moyenne de -3,2 µg.m³ (-30%) pour le NO₂ et de -1 µg.m³ (-10%) pour les PM_{2.5}. Pour l'ozone, l'exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine a été réduite de 18 jours (-49%).

Indicateur Climat

Pour les émissions de GES, on observe une réduction de 8 kt.eqCO₂ (-8%) entre 2017 et 2021, ce qui place l'EPCI au 48^e rang dans la typologie des territoires sensibles et au 87^e rang du classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

La CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné fait partie du périmètre du PPA de l'agglomération lyonnaise et bénéficie des actions qui y sont entreprises.

Du fait de sa proximité de l'agglomération lyonnaise et des déplacements de sa population vers les pôles d'activités de la métropole, la collectivité a **développé un réseau d'aires de covoiturage** (au nombre de 3) en coopération avec le syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaines lyonnaises (SMT AML).

Le soutien au principe du **développement de la filière de méthanisation agricole** et des possibilités induites en matière de pratiques environnementales comme **l'épandage de digestats provenant de la méthanisation**, notamment pour réduire les émissions d'ammoniac sont engagées par la communauté de commune. Ainsi, plusieurs visites d'installations de méthanisations ont eu lieu afin de mener à terme un projet sur Janneyrias avec une production de 20 GWh/an.

L'accent est également mis sur **la protection et la plantation de haies et d'arbres** afin de favoriser le stockage du carbone. Pour ce faire de nombreuses actions de plantations d'arbres et de haies, ainsi que de végétalisation de cours d'école, ont été réalisées dans différents lieux de la communauté de commune grâce à des associations citoyennes.



Vue de la véloroute ViaRhôna.

CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche 3/3

La Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (CC DRAGA) comprend 9 communes, a été créée le 1^{er} janvier 2004 et compte environ 19 300 habitants. Ce territoire plutôt rural se trouve dans la vallée du Rhône qui est régulièrement balayée par des masses d'air chargées en polluants. Le transport routier reste modéré sur le territoire, mais les activités industrielles et agricoles peuvent émettre localement divers polluants tels que les oxydes d'azote, les particules fines, les composés organiques volatils ou l'ammoniac.

Les rejets d'oxydes d'azote de ce territoire ont la particularité d'être majoritairement émis par l'industrie (42%), suivi du transport (30%) et l'agriculture (21%). La source principale d'émissions de particules fines sur ce territoire reste le chauffage au bois non performant (67%) et une part non négligeable liée aux émissions industrielles (18%).

Ce territoire qui connaît des mois très chauds dans l'année est également exposé aux enjeux liés à l'ozone.

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

La CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche arrive 3^e dans le classement des territoires sensibles et également 3^e au classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

Entre 2019 et 2023, sur l'ensemble des communes de l'EPCI, les concentrations en moyenne annuelle ont baissé en moyenne de -4,1 µg.m³ (-27%) pour le NO₂ et de -0,7 µg.m³ (-7%) pour les PM2.5. Pour l'ozone, l'exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine a été réduite de 16 jours (-59%).

Indicateur Climat

Pour les émissions de GES, on observe une réduction de 8 kt.eqCO₂ (-8%) entre 2017 et 2021, ce qui place l'EPCI au 6^e rang dans la typologie des territoires sensibles et au 20^e rang du classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

Ce territoire n'est pas soumis à l'obligation d'un Plan Climat Énergie Territorial, néanmoins quelques actions sont mises en place afin de limiter les impacts sur l'environnement. Certaines d'entre elles sont aussi favorables à la qualité de l'air tel que **la réduction des déchets et la revalorisation des objets**. La Ressourcerie est un lieu d'éducation et de sensibilisation aux problèmes liés à l'environnement et à la gestion des déchets pour les habitants. **Une filière de recyclage et de réemploi est proposée pour les encombrants**. Cette action permet de réduire les émissions de polluants liés à l'incinération des déchets mais également de réduire les émissions de polluants, tels que les composés organiques volatils, contenus dans les matériaux, colles et peintures utilisés pour la fabrication de nouveaux meubles et objets.

Des actions sont également menées pour **renover et améliorer l'habitat (individuel et en copropriété)**. Elles permettent, en général, de limiter les émissions de polluants de l'air, grâce à la réduction des besoins en chauffage et donc la moindre utilisation d'énergies. Le territoire bénéficie également de la baisse des épisodes d'ozone observés ces dernières années.



Vue des berges sauvages du Rhône.

PODIUM DES EPCI PAR TERRITOIRE



Les territoires préservés

Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes en % - Territoires préservés (2022)



Source : Inventaire régional Atmo Auvergne-Rhône-Alpes v2024

TOP 3

1 CC de la Châtaigneraie cantalienne

2 CC Ardèche des sources et volcans

3 CC Cère et Goul en Carladès

Problématique de pollution :
Ces territoires comprennent les communes les moins exposées à la pollution de l'air.

- **Pour les PM2.5 :** les niveaux moyens sur les territoires préservés sont les plus bas, ils sont relativement stables depuis 5 ans, autour de $6 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2023 (variant entre 5 et $7 \mu\text{g}/\text{m}^3$) mais l'évolution montre une hausse légèrement plus importante que sur les autres territoires : $+0.4 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (variant de $-0,6 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à $+1,2 \mu\text{g}/\text{m}^3$) et $+9\%$ en valeur relative (de -8% à $+29\%$).
- **Pour l'ozone :** sur les territoires préservés, le nombre de jours d'exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine s'améliore de -41% en moyenne (avec une baisse maximum de -18 jours), mais de manière non homogène selon les territoires (de -67% à $+2\%$).

Contribution des différentes activités dans les émissions de polluants et de GES

Les territoires préservés comptent seulement 23 EPCI et re-flètent une faible densité humaine et une prévalence des activités agricoles, avec un impact moindre des industries et du trafic urbain. Les émissions qui y sont observées sont globalement plus réduites et dominées par l'agriculture pour les NOx (45%) et les GES (56%), et par le chauffage résidentiel (au bois) pour les PM2.5 (67%). Les transports routiers jouent un rôle secondaire pour les trois polluants, avec des volumes de trafic limités, malgré des distances à parcourir parfois plus longues que sur les autres territoires.

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

Par rapport à l'indicateur global construit pour évaluer l'amélioration de la qualité de l'air, **les 23 EPCI de cette typologie de territoire sont classés entre la 32^e et la 161^e place** sur l'ensemble des 172 EPCI.

Entre 2019 et 2023, sur l'ensemble des territoires préservés les évolutions des concentrations sont plus modestes dans la mesure où elles sont généralement déjà bonnes :

- **Pour le NO₂ :** en 2023, la typologie des territoires préservés reste celle où la concentration moyenne est la plus basse avec $6 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne (variant entre 5 et $8 \mu\text{g}/\text{m}^3$). L'amélioration observée sur ces territoires est du même ordre de grandeur que dans les villes moyennes, avec une baisse moyenne de -21% en valeur relative ($-2.2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en concentrations), avec quelques écarts entre les 23 EPCI (de -39% à $+12\%$ en valeur relative).



CC de la Châtaigneraie cantalienne

1/3

La Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne réunit depuis 2017, 50 communes entre Aurillac au Nord et Figeac au sud. Le territoire n'héberge pas d'activité industrielle lourde mais de nombreuses exploitations agricoles et des petites industries associées (fromagerie, conserverie, usines de transformation des sous-produits animaux...). Il n'y a pas d'axe de transit majeur mais de nombreuses zones naturelles. La qualité de l'air est très bonne dans la CC de la Châtaigneraie Cantalienne qui est l'une des rares collectivités où les recommandations de l'OMS pour la qualité de l'air sont atteintes, en particulier sur la partie nord de son territoire, située notamment en altitude, sur les pentes du volcan du Cantal.

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

La CC de la Châtaigneraie cantalienne arrive 1^{re} dans le classement des territoires préservés et 32^e au classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

Entre 2019 et 2023, sur la totalité des communes de l'EPCI, les concentrations ont baissé en moyenne de $-1,4 \mu\text{g.m}^{-3}$ (-14%) pour le NO_2 et de $-0,6 \mu\text{g.m}^{-3}$ (-8%) pour les $\text{PM}_{2,5}$. Ces diminutions modestes sont liées aux concentrations déjà très basses observées sur ce territoire et peuvent être expliquées par le renouvellement progressif du parc des véhicules particuliers et des engins agricoles.

Pour l'ozone, l'exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine a été réduite de 9 jours (-59%) mais cette baisse peut en grande partie être attribuée aux conditions météorologiques moins favorables à la formation d'ozone en 2023 qu'en 2019.

Indicateur Climat

Pour les émissions de GES, on observe une réduction de 10 kt.eq CO_2 (-3%) entre 2017 et 2021, ce qui place l'EPCI au 18^e rang dans la typologie des territoires préservés et au 144^e rang du classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

Dans une démarche concertée avec les collectivités voisines, le bassin d'Aurillac et le Carladès, la Châtaigneraie Cantalienne s'est dotée d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui intègre une série d'objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effets de serre et donc des polluants atmosphériques. Dans ce cadre, la collectivité a notamment fait de la **rénovation énergétique des logements** son fer de lance avec la réhabilitation de 389 logements au 31 décembre 2022 sur l'ensemble de son territoire. Soucieuse de minimiser son impact environnemental et les émissions liés aux transports, la plupart des travaux ont été confiés à des artisans locaux.

La collectivité déploie également une politique de réduction des déchets forte. Cela passe par la **création de points d'apports volontaires pour le tri-sélectif** et une simplification de ce dernier. On peut noter également le déploiement toujours plus important de la **pratique du compostage (individuel ou collectif)**. Enfin, une partie des déchets ménagers sont valorisés via l'usine du VALTOM avec un objectif de 35% des volumes en 2024 qui permettra la production de chaleur pour l'agglomération clermontoise.



Vue Cantalienne.



CC Ardèche des Sources et Volcans 2/3

La communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » est un territoire de caractère, à mi-chemin entre la montagne ardéchoise et les gorges de l'Ardèche, situé en plein cœur du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

La population totale de la communauté de communes en 2021 est de 9 798 habitants répartis sur 16 communes.

Ce territoire préservé est peu impacté par la pollution de l'air, hormis par l'ozone certains étés et par les polluants liés à l'agriculture.

Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

La CC Ardèche des Sources et Volcans arrive 2^e dans le classement des territoires préservés et 52^e au classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

Entre 2019 et 2023, sur l'ensemble des communes de l'agglomération, l'amélioration est visible principalement pour le NO₂, avec une baisse moyenne des concentrations de -1,1 µg.m³ (-9%), et pour l'ozone, avec une exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine réduite de 14 jours (-67%). En revanche, pour les PM2.5, il y a une légère augmentation de la concentration en moyenne annuelle sur la globalité des communes de l'agglomération (+0,3 µg/m³; +5%), comme c'est le cas pour 72% des EPCI.

Indicateur Climat

Pour les émissions de GES, on observe une réduction moyenne de 4 kt.eqCO₂ (-11%) entre 2017 et 2021, ce qui place l'EPCI au 7^e rang dans la typologie des territoires préservés.

Ce territoire n'est pas soumis à l'obligation d'un Plan Climat Energie Territorial, néanmoins quelques actions sont mises en place afin de limiter les impacts sur l'environnement. Certaines d'entre elles sont aussi favorables à la qualité de l'air tel que la rénovation énergétique de l'habitat. Par exemple, **une plateforme gratuite de conseillers** (Rénofuté) est disponible pour répondre aux questions sur la rénovation énergétique. Cela permet aux habitants d'être accompagnés sur des travaux d'isolation, du choix du système de chauffage ou des aides afin de financer les travaux.

Des réflexions sont également en cours, pour **un projet de véhicules partagés en milieu rural**, afin de limiter les émissions de polluants et de gaz à effet de serre, liés au trafic routier.

D'autres actions en faveur de **la consommation locale** permettent de sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux et ainsi de **promouvoir une agriculture moins polluante** et de limiter les pollutions liées au transport de marchandises.



Vue Ardéchoise.



CC Cère et Goul en Carladès 🌟 3/3

Plus petite intercommunalité du Cantal avec ses 5 000 habitants et ses 11 communes, le Carladès cultive son originalité entre le bassin d'Aurillac et les monts du Cantal. À cheval sur les vallées de la Cère et du Goul. C'est un territoire de montagnes mêlant agriculture traditionnelle et tourisme de pleine nature.

La communauté de communes héberge très peu d'installations industrielles : on compte tout de même une usine de fabrication de meubles de cuisine. Le territoire présente également peu d'axes routiers majeurs, le principal étant la N122 qui constitue l'accès privilégié à l'agglomération d'Aurillac. En dehors des vallées de la Cère et du Goul, plus habitées et lieux de transit de personnes et de marchandises, la majorité du territoire est localisé en altitude, avec une partie conséquente intégrée au sein du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, qui constitue des espaces à protéger pour leur biodiversité remarquable.

🌬️ Indicateur d'amélioration de la qualité de l'air

La Cère et Goul en Carladès arrive 3^e dans le classement des territoires préservés et 54^e au classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

Entre 2019 et 2023, sur la totalité des communes de l'EPCI, les concentrations en moyenne annuelle ont baissé en moyenne de $-2,8 \mu\text{g.m}^3$ (-35%) pour le NO_2 et de $-0,4 \mu\text{g.m}^3$ (-6%) pour les $\text{PM}_{2,5}$. Ces baisses plutôt modestes s'expliquent par des concentrations initiales particulièrement basses. En effet, seule 39% de la population de la collectivité est exposée à une concentration en $\text{PM}_{2,5}$ supérieure aux recommandations de l'OMS, un des meilleurs scores au niveau régional puisque 98% des auverhonnais et 75% des Cantaloux sont exposés à des niveaux supérieurs. Pour l'ozone, l'exposition à la valeur cible pour la protection de la santé humaine a été réduite de 7 jours (-36%). Mais cette baisse peut en grande partie être attribuée aux conditions météorologiques moins favorables à la formation d'ozone en 2023 qu'en 2019.

🌍 Indicateur Climat

Pour les émissions de GES, on observe une réduction de 4 kt.eq CO_2 (-6%) entre 2017 et 2021, ce qui place l'EPCI au 13^e rang dans la typologie des territoires préservés et au 126^e rang du classement général sur l'ensemble des 172 EPCI.

Dans une démarche concertée avec les collectivités voisines, le bassin d'Aurillac et le Carladès, la Châtaigneraie Cantalienne s'est dotée d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui intègre une série d'objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effets de serre et donc des polluants atmosphériques. Dans ce cadre, la collectivité fait de **la promotion de nouveaux modes de déplacements** son fer de lance : avec l'élaboration d'un schéma des mobilités et d'un schéma directeur cyclable. Ainsi **co-voiturage**, **le bus des neiges** (mis en place entre février et mars) et **mobilités douces** sur la voie verte s'invitent sur ce territoire très rural.

De même, le dépôt de tous les emballages et papiers, en vigueur depuis 2023 offre **une simplification du tri sélectif**. Les déchets verts qui sont déposés tout au long de l'année à la déchèterie communautaire sont dirigés vers une plateforme de compostage. La communauté de communes ensuite **redistribue le compost gratuitement aux habitants** de son territoire : la boucle est bouclée !



Vue de Carladès.

Les Solutions Atmo

Depuis de nombreuses années, ATMO a développé divers outils et services qui peuvent accompagner les acteurs du territoire dans la compréhension et la mise en place de solutions pour améliorer la qualité de l'air.

+ Les services Atmo



airattitude.fr

S'engager en faveur de la qualité de l'air et connaître l'impact concret de son action.



airtogo.fr

Anticiper la qualité de l'air et ses conséquences dans votre commune, grâce aux prévisions fines de l'observatoire Atmo.



signalair.eu/fr

Signaler toutes nuisances olfactives sur la plateforme à disposition des citoyens.



orhane.fr

Évaluer l'exposition à la pollution de l'air et au bruit au service des acteurs du territoire et des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes avec Accoucité et le Cerema.



diagqai.fr

Réaliser un diagnostic de la qualité de l'air intérieur d'un établissement recevant du public (ERP) ou d'un logement avec cet outil numérique proposé par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.



captotheque.fr

Emprunter gratuitement un de nos micro-capteurs et mesurer librement la qualité de l'air à travers des expériences personnalisées.

🔧 L'expertise Atmo dans l'accompagnement des collectivités



Le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) : un outil de référence pour la prise en compte de la qualité de l'air dans vos projets de territoire.



Les épisodes de pollution : bénéficier d'un accompagnement dans les procédures préfectorales lors d'épisodes de pollution.



L'aménagement du territoire et de l'habitat : évaluer les enjeux locaux sur la qualité de l'air et apporter une vision prospective des politiques publiques.



L'implication citoyenne : faire de vos concitoyens des acteurs de la qualité de l'air (appui à la sensibilisation - prêts d'expositions par exemple).



L'Air intérieur : apporter une expertise pour la gestion de la qualité de l'air dans les ERP (Établissement Recevant du Public).



La concertation territoriale : animer l'écosystème des acteurs de la qualité de l'air (rencontres, interventions dans vos réunions publiques...).



Les données : disposer de données fiables et actualisées (diagnostic territoriaux).



La mobilité : accompagner la définition de votre stratégie à chaque étape de votre projet (diminuer le volume du trafic, changement des comportements...).

Annexes

ANNEXE 1 : **La construction de l'indicateur**

29

ANNEXE 2 : **Liste des EPCI selon les typologies de territoires**

30

ANNEXE 1 : La construction de l'indicateur

- En 2023, ATMO Auvergne-Rhône a présenté « Portraits de Territoires », un recueil présentant une nouvelle méthodologie d'analyse des enjeux territoriaux de la qualité de l'air de qualité de l'air territoriaux. Il s'en détache une implantation des EPCI de la région en 4 grandes typologies : **les grandes agglomérations, les villes moyennes, les territoires sensibles et les territoires préservés.**
- En 2024, après avoir vérifié que la répartition des territoires dans ces 4 grandes typologies ne changeait pas, ATMO Auvergne-Rhône a développé une analyse complémentaire pour essayer de mettre en exergue les territoires où la qualité de l'air s'était globalement le plus amélioré dans les dernières années.
- Pour ne pas biaiser les résultats, il était important de prendre une année de référence sans le COVID et ses impacts économiques sur les années suivantes, qui ont pu avoir un effet sensible sur la qualité de l'air.
- C'est donc l'année 2019 qui a été choisie et comparée à l'année 2023, présentant ainsi une évolution sur 5 ans. Un indicateur a été construit pour évaluer l'amélioration de la qualité de l'air entre 2019 et 2023. Cet indicateur se base sur les moyennes annuelles à l'échelle communale du dioxyde d'azote (NO₂), des particules de moins de 2,5 µm (PM_{2.5}) et de l'ozone (O₃, polluant secondaire), moyennées ensuite à l'échelle des EPCI. Chaque polluant et chaque commune ayant individuellement le même poids statistique.
- Avec cet indicateur unique, il a alors été possible d'établir, pour chaque typologie de territoire, un classement des EPCI où la qualité de l'air s'est le plus améliorée.** Ces améliorations peuvent ensuite être analysées au regard des actions qui ont été menées localement en faveur de la qualité de l'air.

2019
Année de
référence

2023
Portraits de
Territoires

2024
Classement
des EPCI



ANNEXE 2 : Liste des EPCI selon les typologies de territoire

Nom EPCI	Code EPCI	Superficie totale en km ²	Population 2019	Typologie de territoire
GRANDES AGGLOMÉRATIONS				
Métropole Grenoble-Alpes-Métropole	200040715	542	446612	Grandes agglomérations
Métropole de Lyon	200046977	538	1411557	Grandes agglomérations
CA du Grand Annecy	200066793	539	207300	Grandes agglomérations
CA Valence Romans Agglo	200068781	941	223826	Grandes agglomérations
Saint-Etienne Métropole	244200770	725	405478	Grandes agglomérations
Clermont Auvergne Métropole	246300701	303	296179	Grandes agglomérations
VILLES ET AGGLOMÉRATIONS MOYENNES				
CA Annemasse- les Voirons-Agglomération	200011773	78	90565	Villes et agglomérations moyennes
CC le Grésivaudan	200018166	732	102187	Villes et agglomérations moyennes
CA Roannais Agglomération	200035731	695	100262	Villes et agglomérations moyennes
CA Montélimar Agglomération	200040459	383	67523	Villes et agglomérations moyennes
CA de l'Ouest Rhodanien	200040566	578	50601	Villes et agglomérations moyennes
CC Beaujolais Pierres Dorées	200040574	251	53569	Villes et agglomérations moyennes
CA Villefranche Beaujolais Saône	200040590	168	72814	Villes et agglomérations moyennes
CA Haut - Bugey Agglomération	200042935	691	63365	Villes et agglomérations moyennes
CC Bièvre Isère	200059392	699	55026	Villes et agglomérations moyennes
CA Loire Forez Agglomération	200065886	1326	110774	Villes et agglomérations moyennes
CC de Forez-Est	200065894	557	63835	Villes et agglomérations moyennes
CA Thonon Agglomération	200067551	239	90533	Villes et agglomérations moyennes
CC les Balcons du Dauphiné	200068542	621	77337	Villes et agglomérations moyennes
CC les Vals du Dauphiné	200068567	350	63325	Villes et agglomérations moyennes
CA Grand Lac- Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget	200068674	349	76757	Villes et agglomérations moyennes
CA Arlysère	200068997	766	61292	Villes et agglomérations moyennes
CA Chambéry Métropole-Coeur des Bauges	200069110	524	136504	Villes et agglomérations moyennes
CA Agglo Pays d'Issoire	200070407	1024	56856	Villes et agglomérations moyennes
CA Riom Limagne et Volcans	200070753	406	67503	Villes et agglomérations moyennes
CA Montluçon Communauté	200071082	378	60617	Villes et agglomérations moyennes
CA Moulins Communauté	200071140	1288	62848	Villes et agglomérations moyennes
CA Vichy Communauté	200071363	744	82810	Villes et agglomérations moyennes
CA du Bassin de Bourg-En-Bresse	200071751	1241	133120	Villes et agglomérations moyennes
CA Hermitage-Touronnais-Herbasse-Pays de Saint Félicien	200073096	504	57897	Villes et agglomérations moyennes
CA du Puy-En-Velay	200073419	1333	82869	Villes et agglomérations moyennes
CA Vienne Condrieu	200077014	420	91580	Villes et agglomérations moyennes
CC Entre Bièvre et Rhône	200085751	412	68385	Villes et agglomérations moyennes
CC du Pays de Gex	240100750	405	98257	Villes et agglomérations moyennes
CC de la Plaine de l'Ain	240100883	714	79062	Villes et agglomérations moyennes
CA du Bassin d'Aurillac	241500230	495	53407	Villes et agglomérations moyennes
CA Porte de l'Isère (C.A.P.I)	243800604	249	108644	Villes et agglomérations moyennes
CA du Pays Voironnais	243800984	374	94131	Villes et agglomérations moyennes

Nom EPCI	Code EPCI	Superficie totale en km ²	Population 2019	Typologie de territoire
TERRITOIRES SENSIBLES				
CC Faucigny-Glières	200000172	151	27181	Territoires sensibles
CC du Pays de Lamastre	200016905	224	6711	Territoires sensibles
CC Coeur de Tarentaise	200023299	278	9138	Territoires sensibles
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	200023372	350	13110	Territoires sensibles
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	200029999	171	14671	Territoires sensibles
CC du Trièves	200030658	637	10120	Territoires sensibles
CC Cluses-Arve et Montagnes	200033116	203	46162	Territoires sensibles
CC des Montagnes du Giffre	200034098	351	12142	Territoires sensibles
CC Pays du Mont-Blanc	200034882	436	45179	Territoires sensibles
CC de Cèze Cévennes	200035129	25	533	Territoires sensibles
CC Charlieu-Belmont	200035202	281	23453	Territoires sensibles
CC Ventoux Sud	200035723	30	124	Territoires sensibles
CC des Gorges de l'Ardèche	200039808	415	15366	Territoires sensibles
CC Pays des Vans en Cévennes	200039832	331	9338	Territoires sensibles
CC Coeur de Chartreuse	200040111	357	17052	Territoires sensibles
CC Bugey Sud	200040350	624	34057	Territoires sensibles
CC Porte de Dromardèche	200040491	424	47436	Territoires sensibles
CC du Crestois et de Pays de Saillans Cœur de Drôme	200040509	237	15862	Territoires sensibles
CC de la Matheysine	200040657	717	18886	Territoires sensibles
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	200040681	247	9157	Territoires sensibles
CC Val Vanoise Tarentaise	200040798	432	9148	Territoires sensibles
CC Coeur de Savoie	200041010	330	37336	Territoires sensibles
CC Rhône Crussol	200041366	202	33890	Territoires sensibles
CC Val Eyrieux	200041465	513	12469	Territoires sensibles
CC Dombes Saône Vallée	200042497	181	39121	Territoires sensibles
CC Drôme Sud Provence	200042901	290	42696	Territoires sensibles
CC des Monts du Lyonnais	200066587	399	35109	Territoires sensibles
CC du Royans-Vercors	200067767	478	9593	Territoires sensibles
CC Saône-Beaujolais	200067817	540	44537	Territoires sensibles
CC des Baronnie en Drôme Provençale	200068229	1093	21073	Territoires sensibles
CC du Sisteronais-Buëch	200068765	60	353	Territoires sensibles
CC Mond'arverne Communauté	200069177	309	40664	Territoires sensibles
CC de la Dombes	200069193	636	39383	Territoires sensibles
CC Val de Saône Centre	200070118	158	20651	Territoires sensibles
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	200070308	0	1687	Territoires sensibles
CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	200070431	597	44461	Territoires sensibles
CC Coeur de Maurienne Arvan	200070464	362	14542	Territoires sensibles
CC de la Veyre	200070555	213	22940	Territoires sensibles
CC Usses et Rhône	200070852	274	20836	Territoires sensibles
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	200071033	15	75	Territoires sensibles
CC Plaine Limagne	200071199	355	21266	Territoires sensibles
CC Bresse et Saône	200071371	260	25389	Territoires sensibles
CC Saint-Pourçain Sioule Limagne	200071389	920	34063	Territoires sensibles
CC Ardèche Rhône Coiron	200071405	284	23004	Territoires sensibles
CA Privas Centre Ardèche	200071413	605	43792	Territoires sensibles

Nom EPCI	Code EPCI	Superficie totale en km ²	Population 2019	Typologie de territoire
CC Entr'allier Besbre et Loire	200071470	1096	24684	Territoires sensibles
CC du Bocage Bourbonnais	200071496	742	13748	Territoires sensibles
CC Commentry Montmarault Nérès Communauté	200071512	732	25770	Territoires sensibles
CC le Grand Charolais	200071884	75	2491	Territoires sensibles
CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	200071967	322	41630	Territoires sensibles
CA Annonay Rhône Agglo	200072015	319	48796	Territoires sensibles
CC du Bassin d'Aubenas	200073245	329	40310	Territoires sensibles
CC des Rives du Haut Allier	200073393	1092	16663	Territoires sensibles
CC Mézenc-Loire-Meygal	200073401	462	11246	Territoires sensibles
CC Marches du Velay-Rochebaron	200073427	352	30833	Territoires sensibles
CC Brioude Sud Auvergne	200085728	427	16739	Territoires sensibles
CC de la Côtière À Montluel	240100610	128	24865	Territoires sensibles
CC de Miribel et du Plateau	240100800	66	24269	Territoires sensibles
CC du Pays Bellegardien (Ccpb)	240100891	226	21865	Territoires sensibles
CC du Pays de Lapalisse	240300491	335	8465	Territoires sensibles
CC du Pays de Tronçais	240300558	497	7490	Territoires sensibles
CC du Val de Cher	240300566	191	5551	Territoires sensibles
CC du Pays Beaume-Drobie	240700302	280	8994	Territoires sensibles
CC Val de Ligne	240700617	93	6143	Territoires sensibles
CC du Val d'Ay	240700716	149	5967	Territoires sensibles
CC Berg et Coiron	240700815	220	7855	Territoires sensibles
CC du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	240700864	263	18917	Territoires sensibles
CC du Val de Drôme	242600252	593	30442	Territoires sensibles
CC Dieulefit-Bourdeaux	242600492	372	9537	Territoires sensibles
CC du Diois	242600534	1221	11745	Territoires sensibles
CC de l'Oisans	243800745	835	10672	Territoires sensibles
CC Lyon Saint Exupéry en Dauphiné	243800935	62	28956	Territoires sensibles
CC de Bièvre Est	243801073	155	22428	Territoires sensibles
CC des Collines du Nord Dauphiné	243801255	137	24948	Territoires sensibles
CC des Vals d'Aix et Isable	244200614	197	5885	Territoires sensibles
CC des Monts du Pilat	244200622	308	15331	Territoires sensibles
CC du Pays Entre Loire et Rhône	244200630	252	13967	Territoires sensibles
CC du Pilat Rhodanien	244200895	145	16839	Territoires sensibles
CC du Pays de Montfaucon	244300307	213	8014	Territoires sensibles
CC des Sucs	244301016	283	18140	Territoires sensibles
CC Auzon Communauté	244301099	153	9333	Territoires sensibles
CC du Haut Lignon	244301107	202	8059	Territoires sensibles
CC Loire et Semène	244301131	116	20495	Territoires sensibles
CC Entre Dore et Allier	246301097	230	19213	Territoires sensibles
CC de l'Est Lyonnais (Ccel)	246900575	142	41700	Territoires sensibles
CC du Pays de l'Arbresle (Ccpa)	246900625	185	38438	Territoires sensibles
CC des Vallons du Lyonnais (Ccvl)	246900724	107	30942	Territoires sensibles
CC du Pays Mornantais (Copamo)	246900740	145	29221	Territoires sensibles
CC de la Vallée du Garon (Ccvg)	246900757	49	31748	Territoires sensibles
CC du Pays de l'Ozon	246900765	77	26397	Territoires sensibles
CC des Vallées d'Aigueblanche	247300015	184	7251	Territoires sensibles

Nom EPCI	Code EPCI	Superficie totale en km ²	Population 2019	Typologie de territoire
CC de Haute-Tarentaise	247300254	612	15481	Territoires sensibles
CC de Yenne	247300262	126	7258	Territoires sensibles
CC du Canton de la Chambre	247300361	275	7390	Territoires sensibles
CC Maurienne Galibier	247300452	327	5433	Territoires sensibles
CC Val Guiers	247300528	88	12281	Territoires sensibles
CC du Lac d'Aiguebelette (Ccla)	247300668	86	6081	Territoires sensibles
CC Porte de Maurienne	247300676	173	6901	Territoires sensibles
CC les Versants d'Aime	247300817	272	9668	Territoires sensibles
CC de la Vallée Verte	247400047	79	8158	Territoires sensibles
CC du Pays de Cruseilles	247400112	117	16139	Territoires sensibles
CC Fier et Usses	247400567	67	15625	Territoires sensibles
CC Arve et Salève	247400583	99	20072	Territoires sensibles
CC des Vallées de Thônes	247400617	349	18555	Territoires sensibles
CC des Quatre Rivières	247400666	135	19529	Territoires sensibles
CC du Haut-Chablais	247400682	309	12821	Territoires sensibles
CC du Genevois	247400690	151	48312	Territoires sensibles
CC du Pays Rochois	247400724	94	28370	Territoires sensibles
CC Rumilly Terre de Savoie	247400740	171	32106	Territoires sensibles
CC des Sources du Lac d'Annecy	247400773	153	15145	Territoires sensibles
CC Pays Vaison Ventoux (Copavo)	248400335	20	1064	Territoires sensibles
TERRITOIRES PRÉSERVÉS				
CC Ardèche des Sources et Volcans	200039824	267	9703	Territoires préservés
CC Hautes Terres	200066637	906	11554	Territoires préservés
CC de Saint-Flour	200066660	1382	23515	Territoires préservés
CC de la Châtaigneraie Cantalienne	200066678	1075	21099	Territoires préservés
CC Billom Communauté	200067627	279	25911	Territoires préservés
CC Dômes Sancy Artense	200069169	695	12621	Territoires préservés
CC Haute Maurienne Vanoise	200070340	958	8614	Territoires préservés
CC Thiers Dore et Montagne	200070712	626	37107	Territoires préservés
CC Ambert Livradois Forez	200070761	1233	27571	Territoires préservés
CC Chavanon Combrailles et Volcans	200071215	845	12658	Territoires préservés
CC de la Montagne d'Ardèche	200072007	700	4846	Territoires préservés
CC du Pays de Saint-Eloy	200072080	688	15667	Territoires préservés
CC Combrailles Sioule et Morge	200072098	430	19347	Territoires préservés
CC du Pays d'Huriel	240300657	382	7437	Territoires préservés
CC du Pays Gentiane	241500255	459	6720	Territoires préservés
CC du Pays de Mauriac	241500271	228	6627	Territoires préservés
CC Sumène - Artense	241501055	329	8343	Territoires préservés
CC Cère et Goul en Carladès	241501089	237	4916	Territoires préservés
CC du Pays de Salers	241501139	644	8466	Territoires préservés
CC du Massif du Vercors	243801024	256	11841	Territoires préservés
CC du Pays d'Urfé	244200820	259	5197	Territoires préservés
CC des Pays de Cayres et de Pradelles	244301123	371	5175	Territoires préservés
CC du Massif du Sancy	246300966	612	9641	Territoires préservés





ATMO Auvergne Rhône-Alpes
3 allée des Sorbiers
69500 BRON
Tél : 09 72 26 48 90
www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

Suivez-nous sur :

 **Facebook**

 **X**

 **LinkedIn**

 **Instagram**